



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-056 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents** : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés** : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, B. GATTAZ, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

### OBJET : FINANCES / COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION : Adoption du Compte administratif 2021 - Budget annexe restauration

Rapporteur : Yves ALLARDIN

**EXPOSE** : Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Yves Allardin -désigné Président de Séance pour la présente délibération- s'est fait présenter :

- Le Budget Primitif 2021 et les Décisions Modificatives 2021 qui s'y rattachent pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de VOIRON.

Il s'agit de délibérer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du budget annexe RESTAURATION dressé par Monsieur le Maire.

Ces chiffres tiennent compte du résultat antérieur.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	775 073.67 €	50 284.19 €
Recettes	702 369.19 €	20 126.11 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>-72 704,48 €</b>	<b>-30 158,08 €</b>
Résultat antérieur	227 296.86	16 620.96
Résultat cumulé	154 592,38	-13 537,12
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>141 055,26</b>	
Restes à réaliser nets à financer		0,00
<b>Excédent global de clôture disponible</b>	<b>141 055,26</b>	

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité du 20 juin 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De donner acte de la présentation faite du COMPTE ADMINISTRATIF 2021 et de la note d'analyse s'y rapportant pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de Voiron ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du COMPTE DE GESTION 2021 et notamment les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de Voiron ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de Voiron ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans le compte administratif 2021 pour le budget annexe RESTAURATION de la commune de VOIRON.
- De préciser qu'il s'agit du dernier compte administratif du budget restauration, celui-ci ayant été clôturé. Il n'y aura donc pas d'affectation de résultat : les soldes seront repris sur le budget principal.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **27 voix POUR - 7 ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE) - (J. VIAL, J-P. ALIBEU, E. LAROCHE-JOUBERT) - Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT